

Table ronde FORMIST au Salon du Livre 2006

Peut-on apprendre par les bibliothèques ? Enjeux et perspectives de la « teaching library »

CHEVILLOTTE, Sylvie
enssib

CHEVILLOTTE, Sylvie. Peut-on apprendre par les bibliothèques ? Enjeux et perspectives de la « teaching library ». In *Table ronde FORMIST au Salon du Livre 2006* [en ligne]. Format PDF. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-1901>>

Ce document est « **tous droits réservés** ». Il est protégé par le droit d'auteur et le code de la propriété intellectuelle. Il est strictement interdit de le reproduire, dans sa forme ou son contenu, totalement ou partiellement, sans un accord écrit de son auteur.

L'ensemble des documents mis en ligne par l'enssib sont accessibles à partir du site :
<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/>

Peut-on apprendre par les bibliothèques ? Enjeux et perspectives de la « teaching library ».

(table ronde organisée par FORMIST, service de l'Enssib spécialisé dans la formation des usagers et la formation à la maîtrise de l'information tant en BU qu'en bibliothèque publiques).

Pour lancer la table ronde, Sylvie Chevillotte se demande si la bibliothèque est un lieu pour apprendre. Si elle l'est, comment organise-t-elle cette mission de formation ? De fait, cet objectif semble en contradiction avec la tradition de promotion de l'autodidaxie chez les bibliothécaires. A l'heure où les collections et les ressources mises à disposition se multiplient, comment s'y retrouver ? Si peu à peu, les bibliothèques sont à la fois lieu de ressources et accès à des services sur place et à distance, comment le bibliothécaire doit-il se positionner : enseignant ? facilitateur d'accès ? médiateur ?

La bibliothèque peine à devenir un véritable « learning center » (centre de savoir) mais s'affirme à la fois comme lieu de vie, de rencontre et de travail.

Olivier CHOURROT (BPI) rappelle que les missions de formation de formation sont peu développées dans les bibliothèques françaises. Pourtant, les évolutions institutionnelles vont peut-être changer la donne. En 1971, est promulguée la loi sur la formation professionnelle. En 2004, une nouvelle loi instaure le droit individuel à la formation (DIF). D'inspiration libérale (au sens politique du terme), elle met en avant le co-investissement de l'entreprise et du salarié en matière de formation. L'individu est donc responsable vis-à-vis de sa formation. Tout naturellement, cette nouvelle donne interpelle les bibliothèques sans toutefois que la mission de formation parvienne à s'établir et se généraliser. A cela, plusieurs raisons, le discours et la représentation des professionnels, les politiques publiques et le discours et les représentations des usagers.

Tout d'abord, le bibliothécaire se voit comme un médiateur, un passeur et non pas comme un simple assistant d'autoformation. Ainsi, le profil de « médiateur documentaire » du référentiel des métiers de la filière d'Etat, *Bibliofil*, ne mentionne pas le concept d'accompagnateur dans la formation. La notion d'autodidaxie peut être l'objet d'une certaine fierté chez l'utilisateur. Aussi, le positionnement du bibliothécaire reste malaisé à établir.

Au niveau des politiques publiques, l'ADDNB (Association des documents numériques en bibliothèques) a réalisé une enquête auprès d'une centaine d'établissements. Selon celle-ci, 52% des bibliothèques n'ont pas d'espace d'autoformation et n'envisagent pas d'en créer. Le plus souvent, seule la volonté d'un professionnel est à l'origine de la création d'un tel service malgré leur rôle d'intégration sociale et professionnelle. Aujourd'hui, il n'existe pas d'état des lieux complet des services offerts par les bibliothèques en matière de formation

Une autre étude éclaire enfin sur les représentations des usagers. Réalisée par le CREDOC (centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) et la BPI (Bibliothèque Publique d'Information) à la demande de la DLL (direction du livre et de la lecture), elle révèle que pour les non-usagers, la bibliothèque rappelle l'école. Pour les usagers, elle est perçue comme un outil de transmission de la culture mais peu l'envisagent comme un lieu de formation.

Dans ce paysage contrasté, la BPI fait figure de modèle. Depuis son ouverture, elle offre en effet des ressources pour s'autoformer¹. Forte de son succès, elle est confrontée aux

¹ La BPI propose des ressources en langues étrangères et française mais également en management, en gestion de l'entreprise, en finances, en télématique, en mathématiques. Il y est même possible de se préparer au code de la route. Outre ces ressources, la bibliothèque offre la possibilité pour chaque usager de sauvegarder ses données personnelles sur un espace disque et partant de se créer, des parcours de formation. N'étant pas une bibliothèque de proximité, la BPI ne forme pas aux outils de la bibliothèque (recherche sur le catalogue...). Afin de

problèmes de saturation des espaces et de conflits des publics mais son action est reconnue. Ainsi, la commission parlementaire des affaires culturelles a reconnu le rôle moteur de la BPI comme service d'autoformation.

Sans occulter les ambiguïtés des bibliothèques, il convient d'en exploiter les potentialités. Pour illustrer son propos, O. Chourrot mentionne l'expérience réussie de la bibliothèque de Birmingham qui s'affirme comme un « learning center » et accompagne depuis quelques années la politique de reconversion industrielle de la ville. Il est cependant vrai que la formation des usagers correspond davantage à la tradition des bibliothèques anglo-saxonnes, plus centrée sur l'information que sur la transmission de la culture, à l'inverse de leurs homologues latines.

En conclusion, O. Chourrot indique qu'en amont de la formation, les enquêtes auprès des habitués de la BPI montrent une revendication d'autonomie d'accès et d'usages des outils.

Suite aux questions de l'assistance, O. Chourrot rappelle l'importance de la notion de proximité pour les personnes qui ont besoin de se former et disposent parfois de faibles moyens de se déplacer. A ses yeux, le dispositif PAT (point d'accès à la téléformation)² est une opportunité pour les bibliothèques de s'affirmer comme lieu de formation. Hormis en Aquitaine et dans le Nord-Pas-de-Calais, peu d'établissements sont labellisés PAT.

Claire Mouraby (SICD Grenoble 2-3) souligne elle-aussi qu'il importe que la bibliothèque aille au devant des usagers. Selon elle, la formation à la recherche documentaire a par exemple des conséquences sur la fréquentation et le taux d'inscription à la bibliothèque.

Cette formation est cependant rendue difficile par la « googlisation » des esprits. A cet effet, O. Chourrot appelle à une nécessaire et urgente adaptation des outils de recherche fournis par les bibliothèques.

Eclairant le débat de son approche d'outre-Quévrin, Bernard Pochet signale qu'en Belgique, il n'existe pas dans les universités d'unités d'enseignement « méthodologie du travail universitaire (MTU)³. Il s'agit d'une simple approche méthodologique visant à fournir aux étudiants les outils de critique de l'information et les clefs de la recherche d'information pour lutter contre le « data smog » (brouillard informationnel). Pour B. Pochet, il importe de partir et revenir à l'idée pour mener une recherche.

Concluant cette première salve de questions venant de la salle, S. Chevillotte réconcilie formation des usagers et adaptation des outils.

C'est le regard du bibliothécaire sur son rôle de formateur qui a intéressé **Claire MOURABY** (SICD Grenoble 2-3, médiathèque universitaire de Valence). Le mémoire d'étude⁴ qu'elle a consacré aux formations des formateurs a conclu à ce constat, entre autres :

mutualiser les efforts, la BPI entend par la signature d'une convention CSI (Interface Commune des Systèmes) mettre en place une veille partagée sur les ressources. La bibliothèque organise par ailleurs des journées thématiques ouvertes à parité à des bibliothécaires et des formateurs.

² Pour en savoir plus sur ce dispositif de formation en Aquitaine : <http://aquitaine.espacepat.org/portail/1269/> (consulté le 25 mars 2006).

³ La MTU a été introduite en France par la réforme Bayrou (arrêté du 9 avril 1997). 15 à 20% du volume horaire du semestre en Deug y est selon les textes consacré.

⁴ Le mémoire de Claire Mouraby est consultable à : <http://www.Ensib.fr/bibliotheque/documents/dbc/mouraby.pdf> (consulté le 28 mars 2006)

l'identité professionnelle est ébranlée par ces nouvelles fonctions. Si la fonction de formateur n'est pas nouvelle chez les bibliothécaires⁵, elle est vécue comme telle.

Cette identité nouvelle a été portée par des pionniers, des militants, dont les collègues n'ont pas été préparés. De même, toutes les bibliothèques ne sont pas équipées pour accueillir et mener des activités de formation.

La problématique identitaire sous-jacente émerge alors : quel est réellement le cœur de métier des bibliothécaires⁶ ?

Plusieurs raisons éclairent ce « refus » des bibliothécaires :

- des raisons historiques. Les bibliothèques ont eu jusque là pris soin de se différencier par rapport à l'école. La formation à l'autonomie des lecteurs est un cheval de bataille des bibliothécaires, mais une autonomie éclairée (cf. Martine Blanc-Montmayeur) ;
- des raisons personnelles. Certains bibliothécaires ne veulent pas accueillir et se confronter à des groupes par exemple. Cette activité n'est d'ailleurs guère valorisée au sein de la bibliothèques. Un nombre non négligeable de nos collègues ont choisi cette voie pour ne pas devenir enseignant, débouché « naturel » des cursus de lettres et sciences humaines ;
- par manque de formation. La formation continue en ce domaine n'est effectivement pas généralisée. Les bibliothécaires ne se sentent pas et ne sont pas formés à la pédagogie. Les enseignants eux-mêmes qui y sont formés à l'IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres) ne se sentent pas bien formés ;
- par l'absence de théorie partagée. En effet, il n'y a pas de position partagée sur le sujet. L'excès de didactisation peut aussi desservir la formation ;
- par la variété des parcours du personnel. De plus, à cause de la pluralité des grades, il n'y a pas vraiment de métier de formateur dans les bibliothèques.

Bref, la médiation n'est pas perçue comme « innée » chez les bibliothécaires.

Les questions qui ont suivi cet exposé problématique ont également été nombreuses .

La formation dispensée à l'Enssib aux futurs cadres des bibliothèques (bibliothécaires, conservateurs) a été évoquée. Sylvie Chevillotte y a répondu. Les bibliothécaires et conservateurs ont un ou deux jours de cours sur la formation de formateur depuis 1998. Les conservateurs peuvent choisir une option « formation de formateur » d'une durée d'une semaine en fin de cursus tandis que la même possibilité est offerte aux bibliothécaires dans le cadre d'un module de spécialisation.

L'Enssib et certains UURFIST offrent une formation continue en la matière.

Claire Mouraby a ajouté que les tuteurs interviennent de moins en moins seuls dans les sessions de formation, alors que la tendance s'inverse pour les bibliothécaires et conservateurs.

L'ADBU et l'Enssib sont en train de préparer un répertoire des formateurs et des formations.

Le personnel des BU s'intéresse de plus en plus à ce sujet. Pour celui des bibliothèques publiques, cela est moins évident. Une année seulement, le Cnfpt (Centre national de la fonction publique) a organisé une formation.

⁵ Voir à ce sujet la charte des bibliothèques, consultable sur : <http://www.Enssib.fr/autres-sites/csb/csb-char.html> (consulté le 28 mars 2006). Le Manifeste de l'Unesco sur la bibliothèque publique de 1994 fait également état de la mission de formation des bibliothèques :

http://www.unesco.org/webworld/libraries/manifestos/libraman_fr.html (consulté le 28 mars 2006).

⁶ Christel Candalot dit Casaurang développe la notion de taux d'acceptation chez les bibliothécaires de la fonction de formation. CANDALOT DIT CASAURANG, Christel, « Formation à la maîtrise de l'information en premier cycle universitaire : Quels formateurs ? », *BBF*, 2005, n° 6, p. 71-78.

-Olivier Chourrot⁷ a tenu à revenir sur le terme de « médiation », qui le gêne, qui « *veut tout dire et rien dire* ». ; dans *Bibliofil*, il souligne que l'intitulé n'est pas clair. Dans le *BBF*, il a relevé depuis 10 ans 150 occurrences du mot médiateur. L'engouement pour ce terme ne se limite pas au seul domaine des bibliothèques et se diffuse dans l'ensemble du corps social : médiateurs sociaux, médiateurs du livre, médiateurs pour le droit d'auteur, médiateurs dans l'entreprise et même médiateurs de cimetières !). Il est intéressant de noter que les journalistes eux-aussi ont commencé à se définir comme des médiateurs entre l'information et le public (à l'instar des bibliothécaires ?) au moment même où se développaient la pénétration de la télévision et l'accès direct à l'information.

-Suite à une question, la confusion entre référence et formation a été révélée par Claire Mouraby. Souvent, espaces de référence et de formation se confondent (recherche documentaire, référence). Olivier Chourrot rappelle l'ambiguïté du mot. Le mot même « référence » n'est pas clair dans la tête des bibliothécaires : s'agit-il de documents de référence faisant autorité ou d'informations utiles et nécessaires ?

Bernard Pochet (président du groupe Edudoc, et responsable de la bibliothèque de la faculté universitaire des sciences agronomiques de Gembloux en Belgique) a présenté deux exemples d'innovation en terme de formation.

Bernard Pochet rappelle le nouveau contexte : l'émergence de la documentation électronique. On reconnaît au bibliothécaire des compétences.

Il existe 3 approches pour le moment :

- l'approche classique de formation (mise à disposition de ressources documentaires)
- la mise à disposition d'outils et d'espaces de travail.
- la formation à la maîtrise de l'information. Celle-ci se déroule selon des modalités variables (formation « presse-boutons », cours théoriques) et avec des acteurs multiples (informaticiens, bibliothécaires, maîtres de conférence).

1) L'université de Montréal a importé et adapté les « *Information commons* »⁸, en vogue aux Etats-Unis et au Canada. Il s'agit d'espaces de travail destiné aux étudiants, assistés par des informaticiens, des bibliothécaires et des producteurs d'information se réunissent. La bibliothèque devient carrefour d'informations.

Les avantages sont multiples (accès à toutes les ressources, aide aux exposés par la mise à disposition de matériel, utilisation de matériel didactique, imprimantes, PEB, ateliers de formation, aide ponctuelle). La disponibilité affichée est de 24h/24, de 7j/7.

2) L'apprentissage par problème est développé par l'université de Maastricht⁹ (*problem-based learning, evidence-based learning*). Cette méthode est plutôt appliquée dans les bibliothèques de médecine et de droit. Il s'agit d'un accompagnement approfondi et de longue haleine de l'étudiant. Le bibliothécaire spécialisé est spécialiste du contenu. Les bibliothécaires sont au cœur de ce programme, ils préparent les modules, travaillent avec les enseignants.

La formation se fait par l'utilisation de vidéos, de CD-Roms, de modules d'apprentissage. Tous les étudiants suivent le même module pendant leurs 6 années de médecine (20 000) et un examen vérifie tous les ans les savoirs acquis (QCM d'une centaine

⁷Pour approfondir la réflexion sur l'évolution du métier de bibliothécaire, on pourra lire : Durand, Jean-Pierre, Peyrière, Monique, Sebag, Joyce. *Bibliothécaires en prospective*. Janvier 2006, 197 p.

⁸ <http://www.bib.umontreal.ca/ss/carrefour/aide.htm> (consulté le 28 mars 2006)

⁹ <http://www.unimaas.nl/pbl/default.htm> (consulté le 28 mars 2006)

de questions, de la première à la dernière année). Ils peuvent alors constater leurs progrès d'année en année.

Ces exemples ont suscité des interrogations de la salle à propos des moyens importants à mettre en œuvre. Bernard Pochet a répondu que c'était une question de choix institutionnel.

Une professionnelle s'inquiète de ce « système mercantile basé sur l'efficacité »; au contraire selon B. Pochet, l'approche par problème est basée sur une attitude critique, qui fait partie des compétences à acquérir.

Enfin, une dernière personne se soucie de l'évaluation des compétences acquises, prévoit-on une concertation avec d'autres organismes pour la certification des compétences ?

Olivier Chourrot rappelle alors qu'on peut évaluer la pertinence du service rendu pas d'évaluation des compétences acquises. Selon lui, la reconnaissance de la pluralité des accès ne veut pas dire que les moyens évoluent. Le principe de la liberté et de la gratuité de ces activités n'implique donc pas d'évaluation. Comment les bibliothécaires pourraient-ils évaluer ? Cette question rejoint la question de la validation des acquis plus que de la formation continue, elle n'entre pas dans les fonctions des bibliothécaires.